

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº P19- 058735

ND: 49893

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6638

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ELKHALFI

ELNESTAPHA

Date de naissance :

1962

Adresse : CASA

Tél. : 0661066938 Total des frais engagés : 656,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr Khaoud EL YACOUBI
Spécialiste O.R.L
136 Imm Faraj Lot Lina
Sidi Maârouf Casablanca
Tel 05 22 97 25 26 Fax 05 22 97 25 27

Date de consultation :

19/10/2020

Nom et prénom du malade :

M BL KHALFI

Age : 56

Lien de parenté :

Lui-même

Compagnon

Enfant

Nature de la maladie :

Aff. aRI

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CRB

Le : 19/10/2020

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/10/2020	le		300 DT	Dr Khaled EL YACOUBI Spécialiste ORL 136 Imm Faiez Lot Lina Bld Maârouf Casablanca Tél. 05 22 97 25 26-Fax 05 22 97 25 27

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE LA SOURCE 6-7 Rue Alphonse Daudet CIL 39210 Sabordouze Tél. 05.22.39.21.85 / 05.22.36.21	29/10/10	356.-

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

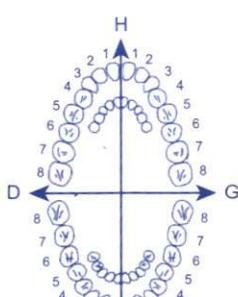
Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553



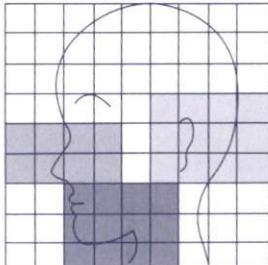
(Création, remont, adjonction)

A diagram showing a 10x10 grid of points. At each intersection of grid lines, there is a small circle containing a number. The numbers are arranged as follows: the top row has '8' at both ends; the second row has '8' at the left end and '7' at the right end; the third row has '7' at the left end and '6' at the right end; the fourth row has '6' at the left end and '5' at the right end; the fifth row has '5' at the left end and '4' at the right end; the sixth row has '4' at both ends. The grid is bounded by a horizontal line labeled 'D' on the left and 'G' on the right, and a vertical line labeled 'A' at the bottom.

CABINET ORL

Docteur Khalid EL YACOUBI

Spécialiste Diplômé
Faculté de Médecine de Montpellier
Nez • Gorge • Oreilles
Chirurgie Face et Cou



الدكتور خالد اليعقوبي

خريج كلية الطب بمنبولي

اختصاصي في أمراض الأنف - الحلق

الأذن - جراحة الوجه و العنق

Casablanca, le 19 OCT. 2012

PHARMACIE LA SOURCE
Dr. EL MOUMNI MOUNA
6-7 Rue Ain Asserdoune
CIL - Casablanca
Tél: 05.22.36.24.85 / 05.22.36.26.69

7° Ep Klyft. ED Testapha

1M° ① Physiomax à Deucalyptus (SV)
x pulv 30/1

19° ② Aeromax : x pulv le mat (SV)

③ Daxer, ly 30/1 or 70/1 - 3 jour

428
~~356,80~~

Dr. Khalid EL YACOUBI
Spécialiste O.R.L.
136, Imm. Faraj Lot. Lina
Sidi Maârouf Casablanca
TEL 05 22 97 25 26 - Fax 05 22 97 25 27